



Département du Nord

Arrondissement de CAMBRAI-EST

**Conseil municipal**

**6 décembre 2018 à 19 heures 00.**

**Étaient présents:** Mesdames, Annick LECHOWICZ, Sylviane GONTHIER, Olga LERICHE et, Messieurs Jean Richard LECHOWICZ, Eddy DHERBECOURT, Sébastien BUSSY, Bernard DUPAS, Patrice GUINET, Florian LEGRAND, et Philippe HERBET.

**Absents excusés :** Mme Marie-Cécile MACHON ayant donné procuration à M. Jean-Richard LECHOWICZ, et M. Olivier GOFFART ayant donné procuration à M. Sébastien BUSSY, M Eddy BOUBET ayant donné procuration à M Florian LEGRAND, M Pascal DHOUILLY ayant donné procuration à M Bernard DUPAS.

**Absente excusée :** Mme Ingrid GAMEZ.

M le Maire informe l'Assemblée que M. le Préfet du Nord met en place un état de soutien aux entreprises en raison du mouvement des « gilets jaunes ».

Un dispositif de sécurisation est également mis en place pour les manifestations publiques ou privées.

• **Désignation du secrétaire de séance.**

M Eddy DHERBECOURT est désigné secrétaire de séance.

• **Adoption du compte rendu du Conseil municipal précédent.**

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le compte rendu du Conseil municipal du 18 septembre 2018.

• **Vente aux enchères : Compte rendu de l'adjudication qui s'est déroulée le 29 novembre 2018.**

Le 29 novembre 2018 a eu lieu à la salle des associations de la halle couverte, la vente aux enchères de la maison Millot. Tous les délais ont été respectés, la dernière enchère s'élève à 95 000.00 euros. Les frais sont à la charge de l'acquéreur. Le 10 décembre 2018 à 16 heures sera définitivement close la vente aux enchères.

• **Chemin piétonnier. Parcelle à acheter à M. Prister Pascal : Informations :**

La dernière acquisition de terrain, d'une superficie de 56 m2 appartenant à M Prister Pascal est en cours de réalisation. Elle permet de lancer l'étude de la mise en place d'un chemin exclusivement piétonnier entre les rues Gambetta, A. Mathieu et du peuplier. Le bornage a été réalisé en septembre 2018. La demande de certificat d'urbanisme, déposé ce jour a déjà était établie par nos services. A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M le Maire à retenir un maître d'œuvre pour cette étude et à signer tout document afférent à cette opération.

• **Règlement d'utilisation de la halle couverte.**

La halle couverte a été inaugurée le 29 septembre 2018. Le permis de construire a été délivré sans aucune réserve. M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'établir un règlement. L'aire sportive est un équipement ouvert à tous et libre d'accès sous certaines conditions. En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions d'utilisation. Les personnes mineures restent sous la responsabilité de leur représentant légal. Cet espace sportif est prioritairement réservé aux enfants de l'école de la Source, les enfants du périscolaire et du centre d'accueil et de loisirs.

M. Herbet, propriétaire mitoyen, souhaite revoir les horaires d'ouverture. Après discussion, un vote est émis par le Conseil municipal pour le maintien des horaires de 9h00 à 21h30 tous les jours.

• **Modifications des statuts de la CAC**

M. le Maire expose à l'assemblée que le Conseil communautaire de la CAC a décidé le transfert de plusieurs compétences :  
- action sociale d'intérêt communautaire, en particulier dans le domaine du loisir, pour la coordination et le développement des activités d'animation liées à l'enfance et la jeunesse sur un territoire regroupant au moins trois communes rurales de moins de 2 000 habitants.

-actions culturelles et sportives : soutien aux structures associatives culturelles et partenariat avec les clubs sportifs.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le choix du conseil communautaire.

• **Concessions des cimetières : Tarification.**

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de réviser les tarifs appliqués aux concessions funéraires pour les deux cimetières.

Ancien cimetière pour une durée de 50 ans :

- caveau 1 place : 720 €

- caveau 2 places : 1 440 €

- caveau 3 places : 2 160 €

Nouveau cimetière pour une durée de 50 ans :

- terrain 2, 5m<sup>2</sup> : 125 €

- caverne : 360 €

- colombarium : 886 €

Les prix proposés sont des prix correspondants aux frais engagés par la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adopter cette tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- Travaux pour l'implantation du columbarium.

Les travaux du colombarium sont en cours de réalisation. Il sera mis en place semaine 50.

- Vote d'une motion du SRADDET.

La région propose le vote d'une motion concernant le projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET).

L'objectif est de diviser par trois la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers sur la base de la consommation 2003-2012. Le SRADDET pourrait se limiter à donner la priorité au renouvellement urbain sans fixer de proportion. Certains territoires devraient diviser par plus de trois pour que d'autres puissent diviser par moins de trois leur consommation foncière en fonction de critères définis par le SRADDET.

A l'unanimité le Conseil municipal accepte de signer la motion relative au projet d'objectifs du SRADDET Hauts de France.

- Questions diverses.

- \* Déchets verts.

De mars à novembre et une fois tous les quinze jours, une benne sera mise à disposition au centre village (lieu à déterminer). Il est rappelé que c'est un usage réservé exclusivement aux végétaux. Le moindre déchet ménager impliquera la tarification propre aux déchets ménagers. Le Conseil municipal est favorable à la mise en place de cette benne à condition que cela n'amène aucune nuisance particulière, un règlement sera élaboré.

- \* Salle des fêtes - Limiteur de décibel

Le nouvel équipement de la salle des fêtes vise à assurer la protection auditive du public accueilli et la tranquillité des riverains. Le limiteur prend en compte le niveau sonore lors des ouvertures de portes afin d'éviter les nuisances sonores pour le voisinage.

- \* Demande de modification de numéro de propriété du 13 rue Jules Ferry.

La réponse du Conseil municipal a déjà été portée à la connaissance de la personne concernée (Conseil municipal du 14 décembre 2017).

- \* Les dates des prochaines manifestations :

- 16 décembre 2018 : Fête de l'école
- 13 janvier 2019 : Vœux au Maire
- 24 janvier 2019 : Galette des rois des aînés
- 10 mars 2019 : Repas de Printemps
- 26 mai 2019 : Election européenne
- 28 juin 2019 : Marche du hibou
- 30 juin 2019 : Fête communale
- 30 novembre 2019 : Repas de St Eloi

- \* Opération recyclons nos sapins de Noël

L'opération recyclons nos sapins de Noël sera renouvelée. Un point de collecte sera mis à la disposition de la population du 2 au 16 janvier 2019 en centre village, sur le parking de la salle des fêtes. Cette action permet de participer au paillage pour nos espaces verts.

- \* M. et Mme Goubet habitant au 38 rue Albert Mathieu souhaitent acquérir une partie du terrain situé le long de leur propriété afin d'effectuer un accès sur le côté de leur propriété. Cette parcelle de 323m<sup>2</sup> de forme triangulaire et située le long de la voie ferrée. A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de vendre cette parcelle au prix de terrain non constructible.

- \* Noréade nous informe que :

- La convention défense contre l'incendie entre Noréade et la commune sera prise en compte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Le bassin d'eaux pluviales, à proximité de la résidence le Parc, pourra entrer dans la compétence gestion des eaux pluviales urbaines après quelques aménagements.

La séance est levée à 21h00.



Pour le maire,  
L'adjoint délégué à la communication.  
Eddy DHERBECOURT